



FÉDÉRATION  
FRANÇAISE  
**KARATÉ**

Le  
**JUKU KARATE JUTSU**

Méthode de combat libre D'OKINAWA, sublimé par  
un des plus grands Maître Japonais de Ju Jitsu.

Un M.M.A. Ancestral et HisTORIque.

**Shodan**

## Préambule,

Je tiens à préciser dès maintenant que je ne suis pas « l'inventeur » des écrits qui vont suivre...

Tout le contenu de ce volume, tout comme les cinq autres à venir...sont tirés des écrits de mon unique professeur, le Docteur Philippe Renault.

Il a effectué un travail de titan pour structurer à l'europeenne de type universitaire les enseignements japonais reçus pour le besoin de son école dont il est le SOKE, la **NIHON BU JITSU RYU (NBJR)**.



Je ne le remercierai jamais assez et serai toujours reconnaissant pour son enseignement divulgué avec patience et ténacité durant ces quarante dernières années passées à ses côtés.

Je remercie également les dirigeants de la Fédération Française de Karaté et Disciplines associés



qui m'ont accueilli et ont œuvré afin de faire reconnaître cette discipline par la Confédération Fédération Française des Arts Martiaux, permettant ainsi la mise en œuvre d'un programme sanctionné par des ceintures noires DAN d'Etat.

Enfin merci à tous les bénévoles qui m'ont servi de « mannequin » afin de pouvoir illustrer les propos.

Il est à noter qu'en cas de différence entre le texte et les dessins, il est préférable de se référer au texte.

Je précise enfin que les dessins et les écrits de cet ouvrage (premier DAN) sont distribués sous forme de livrets aux impétrants à partir de la ceinture marron et à leurs enseignants. à titre gratuit par l'association française NBJR..

## **SOMMAIRE :**

### **1/ Qu'est-ce que le JUKU KARATE JUTSU ?**

HisTORIquement.....	page 7
Maitre Hironori OTSHUKA.....	page 10
Maitre Minoru MOCHIZUKI.....	page 12
Maitre Philippe RENAULT et la NBJR.....	page 13
Le JUKU KARATE JUTSU et sa filiation.....	page 16

### **2/ Généralités sur le JUKU KARATE JUTSU**

Sur le geste technique.....	page 27
Le kata.....	page 28
Blocages et contrôles.....	page 29
Pas de « JUTSU » sans combat.....	page 30
Etre dans l'action et non dans la réaction.....	page 31
Une garde de provocation à droite.....	page 32
Le JUKU KARATE JUTSU et les enfants.....	page 36
Le JUKU KARATE JUTSU et le(s) sport(s).....	page 37

### **3/ Le vocabulaire de base**

Les positions : DACHI.....	page 38
Les déplacements : UNSOKU.....	page 42
Les chutes : UKEMI.....	page 44
Les armes naturelles.....	page 51

## **4 / Les mouvements de base : KIHON**

Les frappes des membres supérieurs : TSUKI / UCHI WAZA .....	page 57
Les frappes des membres inférieurs : KERI WAZA .....	page 64
Les contrôles/blocages : UKE WAZA .....	page 66
Les projections : NAGE WAZA	page 71

## **5/ Les enchainements de base :**

### **KIHON KUMITE (1)**

Les fins pédagogiques .....	page 83
1/ IPPONME .....	page 85
2/ NIBANME .....	page 87
3/ SANBONME .....	page 89
4/ YOHONME .....	page 91
5/ GOHONME .....	page 93
6/ ROPPONME .....	page 95
7/ SHISHIHONME .....	page 97
8/ HACHIHONME .....	page 99

## **6/ Les enchainements supérieurs :**

### **KATA KUMITE (1)**

Préambule .....	page 101
1/ IPPONME .....	page 104
2/ NIBANME .....	page 106
3/ SANBONME .....	page 109
4/ YOHONME .....	page 111

5/ GOHONME .....	page 113
6/ ROPPONME .....	page 115
7/ SHISHIHONME .....	page 117
8/ HACHIHONME .....	page 119
9/ KYUHONME .....	page 121
10/ JYUHONME .....	page 123
11/ JIU ICHIHONME .....	page 125
12/ JIU NIHONME .....	page 127

## **7/ KATA D'ATE WAZA : NAÏFANSI JUTSU**

.....page 129

## **8/ EMONO WAZA ( arme traditionnelle ) : BO**

Généralités .....	page 162
HisTORique .....	page 163
Les kihons de base avec vocabulaire Japonais .....	page 165

## **9/ Principes de combat mains nues contre une arme longue : BO DORI (1)**

Préambule .....	page 178
1/ IPPONME .....	page 179
2/ NIBANME .....	page 181
3/ SANBONME .....	page 183
4/ YOHONME .....	page 185
5/ GOHONME .....	page 187

6/ ROPPONME .....	page 189
7/ SHISHIHONME .....	page 191
8/ HACHIHONME .....	page 194
9/ KYUHONME .....	page 197
10/ JYUHONME .....	page 200
11/ JIU ICHIHONME .....	page 202
12/ JIU NIHONME .....	page 204

## **10/ Les enchainements de combat bâton long contre bâton long : BO KUMITE ou NUKIBO**

1/ NUKIBO IPPONME .....	page 207
2/ NUKIBO NIBANME .....	page 211
3/ NUKIBO SANBONME .....	page 213
4/ NUKIBO YOHONME .....	page 216
5/ NUKIBO GOHONME .....	page 218
6/ NUKIBO ROPPONME .....	page 220
7/ NUKIBO SHISHIHONME .....	page 222
8/ NUKIBO HACHIHONME .....	page 225
9/ NUKIBO KYUHONME .....	page 227
10/ NUKIBO JYUHONME .....	page 229
11/ NUKIBO JIU ICHIHONME .....	page 232
12/ NUKIBO JIU NIHONME .....	page 234

## **11/ Le KATA d'arme au bâton long : SHUJINOKONDAÏ**

.....page 236

# **1/ Qu'est-ce que le « JUKU KARATE JUTSU » ?**

« *Science sans conscience n'est que ruine de l'âme. (François Rabelais)* »

## **HisTORIquement...**

### **Avant 1853...**

Sans vouloir entrer dans le détail, il me semble impératif de rappeler le cours des événements martiaux Japonais et Okinawanais.

Je fais volontairement la distinction hisTORIque entre ces deux lieux qui étaient parfaitement distincts, géographiquement mais également culturellement.

Le Japon est un pays autonome et souverain, la langue est le Japonais, le pays est géré par un empereur et des seigneurs locaux, le Japon vit en totale autarcie, isolationniste, replié sur lui-même, les croyances relèvent du Bouddhisme ZEN.

Les îles d'Okinawa sont sous protectorat Chinois, la langue parlée est l'Okinawain, elles commercent avec tout le Sud-Est Asiatique, les croyances plutôt confucianistes ; elles sont ensuite occupées à partir de 1609 par les envahisseurs Japonais qui leur interdisent les armes et l'acier.

Au Japon, la société est composée de castes dont la caste guerrière des samouraïs, elle seule détentrice au droit de porter des armes et armures. Cette caste est régie par un code : le Bushido, le savoir être et l'application de ce code de conduite est prioritaire comparé au savoir-faire et à l'efficacité, il est ainsi préférable de « bien mourir » dans l'honneur du bushido que de « mal survivre » à l'encontre de ce code de conduite.

A Okinawa, il n'y a pas de caste guerrière, seule la famille royale a accès à l'acier, les armes sont interdites pour tout le peuple. Il existe cependant une (plusieurs ?) méthode(s) de défense(s) personnelle(s) basée(s) sur le maniement d'outils usuels et sur le combat à mains nues. Ces enseignements sont pratiqués dans chaque village selon l'avancement des connaissances locales d'une part et la famille royale d'Okinawa d'autre part. La transmission est donc familiale (ou clanique) selon le modèle Confucianiste Chinois. C'est une pratique de combat libre destinée à survivre.

Au Japon, les arts martiaux sont enseignés selon un code de conduite, un code social et des lois permettant l'application de chaque technique établie. Comme exemple, lorsqu'un samouraï voulait présenter un manant devant son seigneur, il n'avait aucun mal à le contraindre par une clé quelconque puisque le manant en question, de par

son éducation sociale, ne se rebellait quasiment jamais. Si l'idée lui en venait le samouraï, de l'une de ses armes, avait parfaitement le droit de vie ou de mort.

Le samouraï ne pouvait être confronté qu'à un autre guerrier obéissant au même code de conduite ou à un manant qui ne se défendait quasiment jamais.

A Okinawa, la méthode de combat mise en place est influencée par les échanges commerciaux avec l'Asie, les techniques de boxes (Thaïlande), de kung fu (Chine), de lutte (Japon), d'escrimes etc. Elles sont assimilées petit à petit pour converger vers des principes permettant de se défendre contre d'éventuels voyous, brigands et envahisseurs en l'absence de toutes règles ou seule la survie est ciblée. Cette pratique pouvait préparer également aux échanges amicaux permettant de célébrer par des combats réglementés des accords commerciaux entre différents peuples.

### **A partir de 1869, a lieu la rencontre martiale de ces deux courants**

Ce n'est que lors de la fin de l'ère des samouraïs que sera introduit au Japon les techniques de coups « atemis » de l'OKINAWATE (méthode de combat libre d'Okinawa).

En effet, mis à part des cas très rares, il n'était pas opportun pour les samouraïs d'enseigner et d'apprendre les techniques de combat à mains nues, lorsqu'on fait partie d'une caste régulière de guerrier, permettant de porter armures et armes diverses de façon exclusive et d'avoir droit de vie ou de mort sur le peuple.

C'est la perte de ces priviléges en lieu et place d'une armée régulière qui entraînera l'avènement des méthodes de combats à mains nues selon deux formes :

Une accessible au peuple, et une autre réservée aux anciennes écoles de samouraïs faisant de la résistance sociale.

L'enseignement du peuple sera minimaliste et ne concerne que des gestes théoriques permettant l'adoption d'une gymnastique et l'intégration de nouvelles valeurs communes favorisant l'obéissance et l'apprentissage intellectuel. Ces gestes seront quasiment exclusifs de ceux de la boxe poing-pied. Les projections, clés, étranglements et le travail des armes étant toujours réservés par habitudes sociales aux écoles dites traditionnelles d'avant 1853.

L'enseignement réservé et caché des écoles de samouraïs ne sera délivré qu'aux anciens samouraïs et leur descendance, se réservant la pratique des armes traditionnelles et des Ju (Jiu) Jitsu et Aiki Jutsu (majoritairement). A cela sera rajouté (plus ou moins parcimonieusement) les outils Okinawanais, les techniques de coups (boxe) associés aux projections et clés de la méthode de combat libre d'Okinawa.

## **Puis après 1945...**

Pour être en conformité avec les interdictions de pratique martiale imposées par l'occupant, interdisant toute forme de JUTSU (techniques guerrières) une nouvelle mutation verra le jour : le DO.

Maitre KANO Jigoro, pour le Judo, réunifiera les écoles de Samouraïs et proposera une méthode de lutte exclusive excluant les atemis et les armes...jugés trop dangereux.

Maitre UESHIBA pour l'AIKIDO, exclura également les atemis de l'AIKI JUTSU, prônant une méthode de non-violence, se servant d'esquisses d'atemi pour la pratique.

Maitre FUNAKOSHI Gishin, à la demande de maitre KANO, fera le chemin inverse, il exclura toute forme de technique qui n'est pas une arme naturelle du corps permettant une percussion créant ainsi une « boxe » japonaise (bien qu'il soit Okinawanais) pouvant déboucher sur une méthode de gymnastique et de boxe sportive.

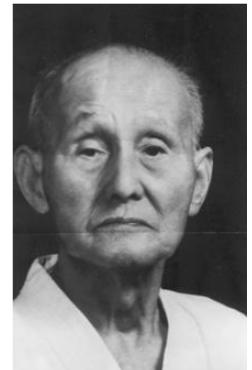
Cette transformation aura lieu également pour l'escrime, transformant le KEN JUTSU en KENDO.

Ces nouveaux courants découpèrent ainsi une méthode de combat universelle en plusieurs disciplines soient sportives, soient intellectuelles, sur la base de pratiques physiques et imperméables les unes aux autres.

**La réalité de la rixe ou du combat libre est donc abandonnée au profit du sport ou de l'éthique.**

## Maitre Hironori ÔTHSUKA

En 1921, Maître Ôtsuka, âgé de 29 ans, se voit décerner par Maître Nakayama le certificat de maîtrise générale (Menkyo Kaiden) de la Shindo Yoshin Ryu (école traditionnelle de JU JUTSU créée en 1864 par Matsuoka KatsunosUKE) et est désigné comme successeur officiel et quatrième grand maître de l'école.



En 1922, il rencontre Gichin Funakoshi, fondateur du Shotokan Karatedo, à Tokyo. Sous sa direction, il progresse rapidement dans ce nouvel art et devient son assistant trois ans plus tard.

Dès 1926, allait prendre le contre-pied du mouvement DO. Fort de ses connaissances en Ju Jutsu et en médecine traditionnelle, il commence à modifier les techniques qui lui sont transmises. Son désir... enseigner et poursuivre ses recherches sur l'efficacité adapté à la réalité du moment (plus de caste guerrière ni de port d'armes, peu d'armes à feu...)

Dans le cadre de ses recherches, il côtoie le maître Japonais Yasuhiro Konishi (fondateur du Karaté Shindo Shizen Ryu et expert de Kendo) et les maîtres Okinawanais Kenwa Mabuni (fondateur du Shito Ryu) et Choki Motobu pour comprendre l'OKINAWATE dans son ensemble.

Il met au point une série d'exercices inspirés du Ju Jutsu, du Kendo et du Karaté Motobu, qu'il nomme Yaku Soku Gumité (séquences pré-arrangées d'attaques et de défenses qui se pratiquent à deux).

Il associera le plus intimement possible cet OKINAWATE composé du combat libre d'Okinawa (boxe appelé en japonais KENPO KARATE et lutte libre d'Okinawa) au JUJITSU de son école, et la pratique des outils usuels détournés en armes d'Okinawa (Kobudo) à l'escrime des KOBU JUTSU et KEN JUTSU, et ce dans le souci de trouver un maximum d'efficacité dans le combat dit « libre ».

Ainsi une méthode japonaise structurée de combat libre (JUTSU) dont l'expression serait le Jissen Kumite, où seul l'efficacité est ligne de conduite, sera écrite et mise en place.

En 1934, la rupture avec Funakoshi est effective.

Le 1<sup>er</sup> avril 1939, Maître Ôtsuka fonde son propre dojo à Tokyo après avoir déposé auprès du Dai Nippon Butoku Kai (association des anciens Ryu contrôlée par le gouvernement japonais) son style sous le nom Shinshu Wado Kempo Karate Jutsu

Les recherches d'efficacité seront ensuite abandonnées définitivement en 1945 pour des raisons expliquées plus haut, pour être remplacées par un KARATE DO et créer l'école de KARATE WADO RYU.

Hironori Ôtsuka, Maître, 10eme Dan Meijin, Soke du WadoRyu, s'éteint à 90 ans le 29 janvier 1982, laissant à son deuxième fils Jiro ÔTSUKA (celui-ci a repris depuis le prénom de son père) le soin de continuer la diffusion du Karaté Wado Ryu à travers le Monde.

Il avait intégré les techniques de combat libre de l'Okinawa Te à sa maîtrise du JU-JUTSU.

## Maitre Minoru Mochizuki

Concomitamment, Maitre Minoru MOCHIZUKI, 10<sup>ème</sup> dan d'Aïkido, 9<sup>ème</sup> dan de Ju Jutsu, 8<sup>ème</sup> Dan de Iaido, de Judo et de Kobudo, 5<sup>ème</sup> Dan de Kendo, de Karaté et de Jo Jutsu, aura à cœur d'entreprendre le même type de recherches mais dans la tradition ancestrale japonaise, et créera son école de BU JUTSU...le YOSEIKAN



Maitre Minoru Mochizuki est l'un des élèves directs de Jigoro Kano (un des fondateurs du Judo), de Morihei Ueshiba (fondateur de l'Aikido) et de Gichin Funakoshi (fondateur du Karaté Shotokan). Il est le père de Hiroo Mochizuki.

Persuadé que les arts martiaux sont dénaturés par leur séparation en différentes disciplines et leur transformation en sport, sa pratique cherchait à assembler les principales techniques de la tradition martiale japonaise. C'est ainsi que dans sa maison à Shizuoka, qui était aussi son dojo, le Yoseikan, il enseigne l'Aïkido, le Judo et le Karaté. Le Yoseikan est fréquemment visité par des spécialistes d'arts martiaux du monde entier.

Il a été l'artisan de la synthèse des JU (Jiu) JUTSU japonais et des anciennes techniques de KOBU-JUTSU et de KEN.

L'enseignement comprend le combat à mains nues, l'étude du maniement d'armes dites « nobles » du KOBU-JUTSU, bâton long (BO), bâton moyen (JO), sabre de bois (BOKEN), couteau (TANTO) et sabre (KEN), ainsi que l'étude des défenses à mains nues contre un opposant utilisant ces armes ou les défenses avec une arme de base contre un opposant détenant également une arme ; l'enseignement de l'Aïki Jitsu et du Sogo Jutsu en optionnel.

Maître Mochizuki était né le 7 avril 1907 à Shizuoka et il est mort le 30 mai 2003 à Aix-en-Provence en France.

## Maitre Philippe RENAULT

Mon professeur, le **Dr Renault**, débute en 1947/1948 (avec Mr LAMOTTE) en Boxe Française (il deviendra prévôt)

Ceinture Noire de JUDO-JUJITSU en 1956 (avec les Sensei DE HERDT – MICHIGAMI – AWAZU) à la Fédération Française de Judo

Ceinture Noire en AIKIDO (avec Maître Tadashi ABE) en 1958

Ceinture Noire de KARATE en 1962 (avec Sensei Tetsuji MURAKAMI)



Diplôme d'Etat de Professeur en Arts Martiaux en 1962

Cette même année, premier séjour au Japon, où il découvre, entre autres le KARATE WADO RYU (avec Maître OHTSUKA) dont il suit les enseignements, et sera recommandé par le Consul de France à TOKYO aux Maîtres Kyuzo MIFUNE, Kenji TOMIKI et Morihei UESHIBA... Il rencontrera ensuite Maître MOCHIZUKI, dont la conception des Arts Martiaux et la recherche de synthèse correspond à sa propre démarche ... Il en devient l'élève puis l'assistant jusqu'au « chef instructeur ». Les séjours au Japon se multiplieront de façon incessante afin d'étudier sans relâche les différents enseignements promulgués par ces Maîtres.

De retour du Japon il fonde la NIHON BU-JUTSU RYU (NBJR) dont Maître Mochizuki est Président d'Honneur.



L'écusson dit « mon » [mone] de l'école, dessiné et offert au Dr Renault en **signe** de reconnaissance par Maître Minoru MOCHIZUKI lui-même.

Sont enseignés :

- le JUDO/JU-JITSU de Maître MIKINOSUKE KAWAISHI
- le KARATE de Maître HIRONORI OHTSUKA,
- l'AIKIDO de Maître KENJI TOMIKI,
- le NIHON JU-JUTSU de Maître Minoru MOCHIZUKI,
- le KOBU JUTSU des armes du JI BUGEI (BO – KEN – TANTO – TANBO), et KOBUDO (TONFA – SAI – NUNCHAKU), et cela au fur et à mesure de leur découverte (avec les Maîtres Teruo SANO – Katsuaki ASA – Motokatsu INOUE – Kuniyuki KAI – Seikichi UEHARA – Hiroo MOCHIZUKI – Masando SASAKI

Néanmoins ces enseignements différant de plus en plus de ceux requis pour les examens C.N. par les Fédérations de tutelle (FFJDA FFKAMA, FFAAA), il va avec la NBJR se détacher des « instances » nationales pour créer avec le temps et la multiplication de ses lieux d'enseignement la FÉDÉRATION FRANÇAISE de BU-JUTSU et KOBUDO (FFBK).

En 1982, faisant suite au décès de Maître OHTSUKA la section KARATE JUTSU de la NBJR devient “WADO RYU GENSEI”, et se fait reconnaître au Japon par l’IMAF (International Martial Art Federation), le SEIBUKAN, le YOSEIKAN et en Europe par l’European Ju Jitsu Union.

En 1986, sur décret gouvernemental français, la section NIHON JU JUTSU affiliée au YOSEIKAN signera à la FFJDA, des pourparlers sont alors engagés avec le Président Delcourt pour la section KARATE WADO RYU GENSEI à la FFKAMA, ce qui fut fait en 88.

Le KO-BUDO restera en dehors de ces engagements et signera beaucoup plus tard à la FEKAMT, le NIHON JU-JUTSU quittera la FFJDA pour retourner à l’Européen Ju Jitsu Union le KEN JUTSU et l’AIKI JUTSU restera au SEIBUKAN.

Le Dr Philippe RENAULT passera cette même année sa maîtrise (KYOSHI) en Arts Martiaux au Japon avec Sensei Minoru MOCHIZUKI, puis à l’IMAF et au SEIBUKAN.

En 1989 à la demande de la FFKAMA, le WADO RYU GENSEI devient un « style » de KARATE dénommé « KARATE NIHON BU-JUTSU RYU ».

En 1994 : le Docteur Philippe RENAULT est nommé par Monsieur GRUSS à la commission des grades FFKAMA pour le KARATE BU-JUTSU, l’école des cadres NBJR est acceptée à la FFKAMA

En 1996 : Avec Messieurs DIDIER et CHOURAQUI, le KARATE NIHON BU-JUTSU RYU devient une branche autonome du WADO RYU sous le nom de WADOKAN (classé KARATE JUTSU par la FFKAMA mais non inscrit dans les décrets d’Etat, si ses ceintures noires sont passées en KARATE JUTSU, les examens d’état le sont en KARATE DO !!!). Ceci étant, tous les enseignements théoriques et techniques sont toujours donnés par le Docteur Philippe RENAULT, et cela dans quelques 45 DOJO en France et dans une douzaine pour la C.E.E.

En 2004, les orientations du ministère de l’époque favorisent la pratique sportive plutôt que traditionnelle et Maître Philippe RENAULT décide de quitter la FFKAMA (après de bons et loyaux services, semble-t-il, puisque plus de 200 ceintures Noires avaient été décernées, que 30 diplômes d’état et 40 D.I.F avaient été acquis par les élèves de la NBJS, dont un 5° Dan, deux 4° Dan, et 3 D.E. 2° degré d’Etat). Il poursuit son travail de synthèse des arts martiaux et d’enseignement dans un autre cadre, tout en continuant d’œuvrer pour la reconnaissance d’Etat des disciplines qui sont les

siennes. Il fonde ainsi le KARATE JUTSU WADOSHIN qui va retrouver à la FEKAMT les deux sections déjà inscrites le NIHON JU JUTSU et le KOBUDO.

En 2007, une refonte des programmes intègre le KOBUDO comme optionnel du KARATE JUTSU WADOSHIN et en 2008 le NIHON JU JUTSU regroupe le KEN, le GOSHIN BUGEI, le KOBU JUTSU, et l'AIKI JUTSU. Les enseignements sont dispensés sous forme de MOKUROKU (unité de valeur traditionnelle), les examens internes organisés suivant le principe SHIN-GI-TAI.

En 2016, le Dr RENAULT décide de passer la main sur ces disciplines et crée deux postes de responsables techniques pour le KARATE BU JUTSU (Karate jutsu et Kobudo/jutsu) et deux responsables techniques pour le NIHON JU JITSU (JU JITSU/AIKI JITSU /KEN JUTSU). Il reste SOKE de la NBJR.

Maître Philippe Renault, SOKE de la NBJR, a toujours suivi la démarche du véritable chercheur/expert d'essayer de tout connaître sur son art, celle du véritable pédagogue de tout vouloir transmettre et celle de l'homme accompli d'avoir réussi à intégrer et à harmoniser sa culture occidentale avec sa compréhension des traditions culturelles inhérentes à l'étude des formes de combat traditionnelles du Japon.

Le Docteur RENAULT ne se pose pas comme l'héritier ou le fils spirituel de l'un ou l'autre des grands Maîtres Japonais qu'il a côtoyé mais il a su percevoir et sublimer ce qu'il apprenait à leur contact. Son principal objectif restant toujours de retransmettre toutes les valeurs qu'il avait acquises à ses élèves.

Il a su orienter et présenter dans une méthode unifiée le lien avec la réalité et les références culturelles d'un cursus de niveau universitaire de type « classique occidental ».

Je lui serais toujours fidèle...

## Le JUKU KARATE JUTSU et sa filiation

### *Quelques mots sur mon parcours...*

J'ai commencé les arts martiaux par le karaté en 1981, dans le club de monsieur Dominique Valera avenue des Gobelins, Paris 13°.

J'ai fait du karaté pour une raison bien simple : mon père était un ancien boxeur et il voulait absolument que je fasse un sport de combat. Après m'avoir montré les rudiments de la boxe (anglaise), j'ai choisi (comme tout préadolescent) le premier sport de combat proposé, autre que la boxe!

L'année suivante, j'ai continué le karaté avec monsieur Serge Serfati, toujours dans le 13ème arrondissement car son dojo était plus près de chez moi et ses tarifs moins couteux pour mes parents. Mais, il devait mettre fin à ses cours en juin 1982 et c'est ainsi qu'à la rentrée 1982-1983 je dû me mettre à la recherche d'un nouveau DOJO.

Un nouveau complexe venait d'ouvrir ses portes à 500 mètres de chez mes parents : le club Dunois. Un enseignant y pratiquait toutes sortes d'Arts Martiaux Japonais dont le Karaté : le Dr Philippe RENAULT.

Je commençais donc un nouvel enseignement avec ce Senseï qui m'inspirait le plus grand respect. Dès la seconde année au club Dunois, je m'adonnais à toutes les disciplines possibles ouvertes pour moi. C'est ainsi que je découvrais le Kobudo en plus du Karaté, le Judo méthode Kawaichi, à 15 ans le Nihon Ju Jitsu et le Ken Jutsu. La seule discipline martiale japonaise non pratiquée à cette époque était l'Aïki-jutsu, les horaires de cours ne correspondaient pas aux miens et je dus faire un choix.

Rapidement, je compris que quelle que soit la discipline pratiquée, c'était toujours la même méthodologie pour apprendre les techniques et la même méthode de combat, avec ou sans arme. Je me rendais compte que plus je pratiquais une discipline, plus je m'améliorais dans les autres...

Je restais fidèle jusqu'à aujourd'hui au Docteur Philippe RENAULT (que j'appelle Maître) pour plusieurs raisons. Outre le fait d'avoir passé durant mon adolescence plus de temps avec lui qu'avec mes propres parents, je reconnaissais en mon Maître la seule personne qui semblait m'accepter tel que j'étais et cherchait à toujours à obtenir le meilleur de moi, cherchait toujours à me sublimer.

Maître Renault n'a eu de cesse de me faire pratiquer sans pour autant m'interdire aucune discussion sur les sujets évoqués. Plus je faisais de stages avec d'autres professeurs, d'autres élèves, plus je me rendais compte de la chance que j'avais

d'avoir un tel enseignant, avec une pédagogie avant-gardiste et surtout avec la possibilité de discuter (dans le bon sens du terme) chaque apprentissage.

J'enseignais sous son auTORIté dès l'âge de 17 ans. Verbaliser la technique pour les autres, c'est progresser soi-même en répondant à des questions que l'on ne se serait jamais posées seul !

C'est ainsi que je pratiquais à hauteur d'environ 30 heures par semaine les arts martiaux jusqu'à l'obtention de mon BEES 1 option karaté en 1993 à 22 ans en Karaté Wadokan.

Je quittais alors mon enseignant pour la première fois afin de satisfaire à mes obligations militaires. Je fis mon service militaire au 13ème bataillon de chasseur alpin, à la 2ème compagnie de combat, pendant 20 mois, où j'enseignais le Kobudo aux militaires appelés et professionnels, tous grades et corps confondus, de mon bataillon.

A mon retour, j'intégrais l'école de Police Nationale. Je retrouvais l'enseignement de mon Maître mais surtout, pour la première fois, me retrouvais confronté à la frontière entre le combat martial dans un dojo (même au KO pratiqué alors...), et le combat réel dans la rue, là où le policier doit maîtriser et non vaincre à tout prix !

Je comparais l'enseignement, on ne peut plus pauvre, délivré aux élèves policiers, à celui délivré par mon Maître toutes ces années, me permettant de me distinguer nettement du lot. Je m'offrais même le plaisir de combattre des champions intégrés dans mon école grâce à leur titre sportif et à les maîtriser dès lors que les règles sportives n'étaient plus. Cela m'apportait reconnaissance et fierté.

Après 22 ans d'activités professionnelles comme Policier dans les rues du 93, du 92, des Yvelines, de jour comme de nuit, en unités spécialisés, comme enquêteur, je dois avouer une vérité : sans l'enseignement de Maître Renault, je ne serais vraisemblablement plus là pour écrire ce texte. Cet enseignement m'a sauvé la vie au moins à quatre reprises, lors d'agressions mortelles, là où certains de mes collègues, camarades, faute de préparation adéquat ont failli.

L'enseignement de Maître Renault est difficile, il est contraignant, parfois frustrant, mais il est un des seuls que je connaisse qui permette à l'homme du 21ème siècle de s'en sortir dans des moments critiques, tant sur un plan technique, tactique qu'intellectuel. Il force la performance au service de l'homme.

Durant ces 22 années, j'ai rencontré au sein de mon administration des tas de fonctionnaires champions de disciplines martiales ou sportives, bien plus forts que moi physiquement, bien plus entraînés que moi, mais jamais je n'ai eu à subir lors de ces nombreuses rencontres, de sévères défaites. Au contraire, avec l'absence de règlement autre que celui du bon sens, j'ai toujours trouvé la possibilité de démontrer la supériorité du « jutsu ».

J'ai été successivement :

- Assistant de Maître Renault à 17 ans, au club Dunois, Paris XIIIème pour les cours enfants en Karaté, Kobudo et Judo.
- Enseignant au Club Serpolet, pendant 3 ans à Paris XXème, en Karaté Jitsu et Kobudo.
- Enseignant au Club de Saclay (91) en Karaté Jitsu et Kobudo pendant 7 ans.
- Enseignant à l'Ecole primaire des Loges-en-Josas pendant 3 ans dans le projet pédagogique pour des cours de Karaté et Kobudo
- Créateur et enseignant en 2015 du Club « Samouraï Buchelois » (78), devenu « Ecole de Combat Médiéval Japonais ».

J'ai obtenu les diplômes :

- BEES 1° degré option Karaté (10 décembre 1993, N° 75 93 06 24)
- DEJEPS option Karaté et disciplines associées (30 juin 2010 N° DE 075 10 0284)

J'ai participé comme :

- Jury d'examen FFKAMA : période 1992 à 2001
- Jury d'examen NBJR : période 2001 à 2018
- Responsable des enseignements Wadoryu Gensei au sein de la NBJR
- Co-responsable du Karate Jutsu Wadoshin à la NBJR (2015-2019)

J'ai été nommé par le Soke de la NBJR, Maître Renault :

- Monshi (NBJR) 1992
- Kenshi (NBJR) 1998
- Shushi (NBJR) 2002
- Tasshi (NBJR) 2009
- Renshi (NBJR) 2016

Et enfin, comme nous allons le voir, je fus en 2018 récipiendaire d'un MENKYO et de ce fait autorisé par la tradition à fonder un HA « Juku Karaté Jutsu » au sein de la NBJR et à déposé auprès de la FFKDA

## ***La filiation traditionnelle du JUKU KARATE JUTSU...***

Le Juku Karate Jutsu est issu des enseignements reçus de Maître Renault, et prodigués à mon tour, au sein de la NBJR. Il est le fruit d'une réflexion issue du travail réalisé pour la préparation d'un examen équivalent 6<sup>ième</sup> Dan selon les critères Japonais traditionnels dictés par mon Maître.

J'avais choisi, sous la direction de maître Renault, d'orienter cette présentation sur l'explication de cette efficacité transmise au travers tout le programme NBJR.

Dans ce cadre, bâtiissant sur l'ensemble des disciplines traditionnelles étudiées pendant 40 ans, je travaillais à définir une vision personnelle de la mise en application de ces techniques théoriques et pratiques. Il m'apparaissait alors :

- Que tous les katas traditionnels appris restent incontournables, mais que les seuls Bunkaï retenus restent ceux proposés selon les principes du Grand Maître MOTOBU.
- Que le sens des mots « combat » et « efficacité » reste celui explicité par le Grand Maître Sasagawa lui-même dans :
  - ses “Principes” : UKE Kime ichi / Kobo Ichi / Ichi Go Ichi E (Au combat, attaque et défense sont un / Ne pas laisser passer sa chance de vaincre),
  - ses “concepts” : Kokyu, Yomi, Sen, Ma, Deai, Omote, Ura, Soto, Uchi, Kuzushi, Tsukuri, Kake, etc...engageant alors la décision avec Issen Issatsu (Un coup une vie... que ce soit à mains nues contre mains nues, mains nues contre arme ou arme contre arme),
  - sa “stratégie” :Te Mamoru.

... Toutes connaissances réactualisées sous l'angle des neurosciences par M° Ph. Renault.

Je développais alors une approche personnelle, cohérente avec l'enseignement reçu et respectueuse de ses fondements techniques, orienté sur l'efficacité lors d'une confrontation pieds-poings ; ceci, tenant compte des avancées les plus pointues en la matière, basé sur le programme de la NBJR dont le but est de saisir son unique chance dans un combat inévitable face à n'importe quel type « d'agresseur » armé ou non (pas d'arme à feu ou de jets).

En 2018, suite à un infléchissement des politiques sportives, la NBJR retrouve la FFKDA au sein de laquelle il lui est proposé d'inscrire un cursus de KARATE JUTSU.

Ayant été nommé en 2016 l'un des co-responsables techniques du Karate Bu Jutsu NBJR et compte tenu de ce qui a été dit précédemment, je ne pus ignorer cette opportunité.

J'ai demandé au SOKE de la NBJR, ainsi qu'à l'ensemble des assistants, diplômés d'Etat et haut gradés, le MENKYO m'autorisant officiellement en tant que Co-Responsable du KARATE BU JUTSU, en reconnaissance de mes qualités martiales, à enseigner une forme de Karate Jutsu issu de la NBJR (ce que la tradition nomme un HA, ou branche d'un enseignement reconnue comme affilié au style principal), travaillé avec le Dr Renault depuis plusieurs années et prônant uniquement l'efficacité dans le combat libre, tel les recherches de maître Otsuka de 1924 à 1939.

Compte tenu des résultats de la consultation faite auprès de nos experts comme auprès du bureau de la NBJR, Maître Renault répondait favorablement à cette demande dans une missive au Président de l'association NBJR, considérant comme conforme à la tradition des Koryu de m'accorder légitimement la possibilité d'ouvrir un HA NBJR de Karate Jutsu.

« *Cher Président*

*Compte tenu des résultats de la consultation faite auprès de nos experts comme auprès de votre bureau...*

*Nous pensons que conformément à la tradition des Koryu, il est légitime d'accorder à M. Lahsen, la possibilité d'ouvrir un HA NBJR de Karate Jutsu.*

*Etant entendu que l'enseignement qui y serait donné tiendrait compte des fondamentaux édictés en 1962 lors de la création de la NBJR, à savoir: Une éthique fidèle à celle héritée de nos maîtres et des grades (Dan) permettant l'accès aux Certificats de Qualification Professionnelle en Arts Martiaux.*

*Cela nécessitera donc la convocation d'une A.G.E. dans les plus brefs délais, ou entre autre, sera remis à M. Lahsen le Menkyo Kaiden faisant foi.*

*Par ailleurs, profitant du présent courrier... auriez-vous l'obligeance de me réserver lors de cette A.G.E. un temps de parole conséquent, ou je pourrais exposer à tous les Licenciés, Enseignants et Experts NBJR, les opportunités qui s'offrent à eux tous, compte tenu de la création de la Confédération Française des Arts Martiaux et Sports de combat.*

*Avec nos meilleurs sentiments Budo*

*M° Ph. Renault - Soke NBJR »*

Maître Renault baptise cet enseignement le JUKU KARATE JUTSU - étymologiquement « école privée de combat libre ».

Dr Philippe Renault

Paris, le 29 juin 2018

De : Dr Philippe Renault, SOKE NBJR

A : Ch. Lahsen, responsable NBJR Juku Karaté Jutsu

Objet : Niveau de compétence en Karaté Jutsu

Monsieur Lahsen,

J'ai été votre enseignant et ai présidé aux jurys de vos passages d'examens de grades et de diplômes pendant 30 ans. En tant que SOKE de la NBJR je vous ai remis au cours de cette période les titres et grades de cette École traditionnelle d'arts martiaux. Début 2018, j'ai reçu votre demande de création de votre propre branche d'enseignement du Karaté Jutsu NBJR. Au vu de l'ensemble des exigences techniques, intellectuelles et martiales démontrées au cours de ces années, j'ai accepté votre demande et reconnu le Juku Karaté Jutsu comme branche de la NBJR, bénéficiant de ma reconnaissance technique.

Dans ce cadre, je vous reconnais par la présente un niveau de compétence en Juku Karaté Jutsu équivalent au 6ième Dan de cette discipline - ceci vous dotant des grades et titres nécessaires, conformément à la tradition concernant les responsables d'écoles et de branches, pour diriger la discipline JKI que vous avez déposé auprès de la Fédération Française de Karaté.

Pour faire valoir ce que de droit,

Dr Ph Renault SOKE Nihon Bu Jutsu Ryu



Sur reconnaissance d'honneur et de qualité du Dr RENAULT, le JUKU KARATE JUTSU est accepté par la FFKDA et la Confédération Française des sports de combat en 2018.

Le JUKU KARATE JUTSU est donc, dans la tradition des KORYU :

- Un KARATE JUTSU, c'est-à-dire un système de combat libre issu de la tradition d'Okinawa de combat de survie, avec et sans armes
- JUKU : suivant la traduction, cela signifie personnel ou privé ; je transmets ainsi les connaissances qui m'ont été confiées, suivant un point de vue personnel
- Un HA : une branche de l'enseignement principal de la NBJR – les pratiquants des disciplines enseignées par Maître Renault y retrouveront donc tous les principes, katas et unités de valeur connues

Le JUKU KARATE JUTSU est une tentative de reconstruction d'un KARATE JUTSU tel que conçu dans la tradition de la fin du XIXème – début du XXème siècle, dans un cadre légal et fédéral moderne.

C'est donc une discipline antérieure dans sa tradition au Karaté Do, dont elle se distingue par ses attendus et sa finalité, mais c'est aussi une discipline distincte de l'ancien BUSHIDO et BUJUTSU, excluant donc certaines traditions rendues caduques par l'entrée dans la modernité.

Ainsi le KARATE DO, qui fut créé pour fournir une forme de boxe sportive qui soit également un cadre d'éducation physique, se concentre sur la confrontation directe et frontale, éliminant les phases d'approche comme la finition. S'inspirant de la boxe Anglaise dont elle est contemporaine, l'analyse de l'agresseur n'est pas nécessaire (puisque le combat arbitré est par nature équilibré), le KARATE DO propose un affrontement linéaire, où la touche permet de marquer le point – artifices nécessaires pour la mise en place d'un combat-spectacle, mais permettant aussi et surtout une éducation physique et sportive des masses.

Le KARATE JUTSU se propose, lui, de restituer « l'avant » et « l'après », pour aborder la confrontation de façon plus globale, depuis les amorces d'approches de l'agresseur, jusqu'à la technique de finition de l'agressé (du survivant à l'agression ?).

Ainsi en JUKU KARATE JUTSU, les pratiquants de JUTSU doivent retrouver les techniques connues de projection et de contrôle, tandis que les pratiquants de KARATE DO y retrouveront, au cœur des enchainements proposés, les formes et techniques de frappes qu'ils pratiquent déjà.

Curieusement, cette filiation à un moment très particulier (et finalement très court) dans l'histoire des Arts Martiaux d'Extrême Orient rencontre une préoccupation très actuelle, puisque le JUKU KARATE JUTSU s'intéresse finalement et tout simplement au combat libre à mains nues.

Le Juku Karate Jutsu est donc une proposition, dans un cadre moderne, d'une interprétation de cette pratique traditionnelle.

Un cadre moderne cela signifie : une pédagogie adaptée (à l'âge et aux capacités physiques de chacun), un volume de travail adapté (cohérent avec les quantités de travail exigées aux examens d'Etat par DAN), une pratique adaptée (avec des protections, pour permettre une distance réaliste mais sans risquer l'intégrité physique de pratiquants amateurs).

Une pratique traditionnelle, cela signifie : une filiation (aux enseignements issus de la NBJR et de Maître Renault, et à travers lui aux Maîtres Japonais), un cadre culturel (Japonais dans sa nomenclature, mais Okinawanais dans son mode d'enseignement adapté à l'élève et moins formaté).

Le Juku Karate Jutsu s'est fixé comme objectif, avec vous, l'apprentissage d'une méthode de combat libre complète ou seule l'efficacité est recherchée, intégrant la pratique des armes-outils et armes traditionnelles comme moyen de combat et comme outils pédagogiques, selon les principes de la NBJR, école du Dr Philippe RENAULT.

## ***La progression pédagogique du JUKU KARATE JUTSU...***

Le JUKU KARATE JUTSU est donc un art martial Japonais, issu de l'Okinawate, sublimé par deux maîtres de Ju Jitsu Japonais (maître OHTSUKA Ironori et maître MOCHIZUKI Minoru), orchestré et décrypté par Maître Philippe Renault selon les enseignements reçus associés à ses propres recherches de ses vingt dernières années, développés au sein de son école, la Nihon Bu Jitsu Ryu.

Y est instruit une méthode de combat libre, à savoir une méthode permettant à un agressé, lors d'une confrontation semblant inévitable, dont aucune règle de combat n'est déterminée, d'augmenter ses chances de sauvegarde par technique définitive d'annihilation des capacités d'attaque de son agresseur.

Cette méthode complète peut se résumer en quelques points :

- Une agression réelle mais pas exécutée
- Une provocation après décryptage des possibilités de l'agresseur
- un contrôle et/ou une esquive et/ou déplacement avec une contre-attaque destructive permettant un déséquilibre (physique et mental) de l'agresseur.
- Un amené au sol par projection, clé, étranglement proposant une action définitive à l'encontre de l'agresseur. En pratique, cette action finale est bien entendue mimée à l'entraînement et entraîne le MAITA (reddition) de UKE

La progression du JKJ tient compte des impératifs de passage de 1<sup>er</sup> DAN d'Etat à 14 ans ainsi que du volume de travail demandé aux examens d'état. La progression pédagogique respecte également les principes de GO NO SEN (l'opposition à l'agression), TAI NO SEN (l'esquive de l'agression) puis SEN NO SEN (l'attaque dans l'agression). L'ensemble des frappes seront portées sur les protections afin d'assurer dans toutes les exécutions de technique la justesse du timing et de la distance.

## **ATTENTION :**

La progression pédagogique du JKJ s'adapte aux règlementations d'examen d'Etat au sein de la FFKDA, qui peuvent varier suivant les décisions officielles concernant l'ensemble des styles de Karate Jutsu de la dite fédération.

L'examen est adapté (en particulier en terme de quantité de travail) afin de satisfaire aux exigences étatiques

Pour consulter l'examen (les différents types d'examens ?) il faut se rendre sur le site de la FFKDA à la rubrique « ESPACE LICENCIES » puis « REGLEMENT CSDGE ».

Les passages de grades (deux fois par an et organisés par la FFKDA) ne se feront pas en ligue ou en région devant des responsables non-initiés à la NBJR, mais en zone « nord » ou « sud » devant un jury composé de cadres JKJ et un membre auTORIsé de la FFKDA.

Chaque grade FFKDA est un grade d'Etat, permettant l'obtention de titres d'enseignements auprès de la confédération française des sports de combat.

La progression pédagogique peut donc se résumer ainsi...

### **SHODAN :**

#### **- KIHONS**

- KIHON KUMITE : GO NO SEN (absorption de l'agression), contrôle de l'agresseur de son bras avant, projection de jambes ou ramassements.
- KATA KUMITE : analyse et apprentissage des possibilités d'enchaînement de l'agresseur après un coup de poing
- KATA d'ATE WAZA (boxe, celui de l'école ou un autre...)
- BUNKAÏ : selon les principes de maître MOTOBU...
- EMONO WAZA (arme) : BO (bâton long) du sud. (kata et bunkaï, arme contre arme, mains nues contre arme). L'apprentissage du bâton long, par l'inertie que présente l'arme, est un éducatif sur le décryptage des trajectoires longues.
- KUMITE : agression libre.

### **NIDAN :**

#### **- KIHON**

- KIHON KUMITE : TAÏ NO SEN (esquive latérale), contrôle de son agresseur de son bras arrière après un changement de main, projection de hanche, d'épaule, de bras.
- KATA KUMITE : analyse et apprentissage des possibilités d'enchaînement de l'agresseur après un coup de pied.
- KATA d'ATE WAZA (boxe)
- BUNKAÏ : selon les principes de maître MOTOBU...
- EMONO WAZA (arme) : BO (bâton long) du nord. (kata et bunkaï), arme contre arme, mains nues contre arme). Le BO du nord se pratique avec des glissés, ce qui permet pédagogiquement d'apprendre à avancer sur l'attaque.
- KUMITE agression libre

## **SANDAN :**

- KIHONS
  - KIHON KUMITE : TAI NO SEN TEN KAN (esquive latérale en avançant), contrôle du bras arrière et frappe simultanée (ME O TODE), projection par étranglement/clé de cou.
  - KATA KUMITE : la défense préventive.
  - KATA d'ATE WAZA (boxe)
- BUNKAÏ : selon les principes de maître MOTOBU...
- EMONO WAZA: TONFA (matraque à poignée latérale) ou TAMBO (matraque). (kata et bunkai), arme contre arme, Mains nue contre arme et/ou maîtrise avec arme).
  - KUMITE : agression libre

## **YONDAN :**

- KIHON KUMITE : SEN NO SEN (défense dans l'attaque ou attaque dans l'attaque), projection/finition par clé à la volée...
- KATA KUMITE : contre du kata kumite shodan
- KATA d'ATE WAZA (boxe)
- BUNKAÏ : selon les principes de maître MOTOBU...
- EMONO WAZA : Saï (trident à une main) ou Nunchaku (Fléau) (kata et bunkai, arme contre arme)
- KUMITE : agression libre

## **GODAN :**

- KIHON KUMITE : SEN NO SEN (suite), projection/finition sutémis (mouvements suicides) à la volée...
- KATA KUMITE : contre du kata kumite nidan
- KATA d'ATE WAZA (boxe)
- BUNKAÏ : selon les principes de maître MOTOBU...
- EMONO WAZA : KEN (sabre de bois), (kata et bunkai, arme contre arme).
- KUMITE : agression libre

## **Au-delà...**

Programme personnalisé en accord avec instances fédérales et les enseignants.